

Date de mise en ligne : 14 août 2025

ARRETE N° 2025 / 301

Page 2025/312

**FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DE LA PROMENADE DES ANGLAIS  
ET DU CHEMIN DE HALAGE QUAI FOCH A COMPTER DU 14/08/2025**

**6.1 Police Municipale**

Le Maire de La Charité-sur-Loire,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDÉRANT l'orage exceptionnel du 13/08/2025 ayant causé de nombreux dégâts sur les parcs et espaces naturels (arbres et branches cassés) et ayant rendu les sites dangereux,  
CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les lieux et donc d'interdire l'accès au public le temps des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** En bord de Loire, la Promenade des Anglais et le chemin de halage quai Foch sont fermés au public. Ceci de manière temporaire du 14/08/2025 jusqu'à la sécurisation générale des lieux.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est inscrit au Registre des Arrêtés de la Ville de La Charité-sur-Loire.

**ARTICLE 3 :** La Direction Générale des Services, la Direction des Services Techniques, la Police Municipale, la Brigade de gendarmerie, et d'une manière générale, tous les services assermentés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret N°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans le délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Dijon par voie postale au 22 Rue d'Arras – 21000 DIJON ou par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>

Fait à La Charité-sur-Loire,  
Le 14 août 2025

Le Maire  
Henri Valès

